

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28.02.2018

Dossier complet le :

28/02/18

N° d'enregistrement :

2018-3067

1. Intitulé du projet

Agrandissement du camping du Domaine de Pont Mahé

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CAMPING LE DOMAINE DE PONT MAHE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. et Mme DIGEE

RCS / SIRET

7999306000013

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42	Extension du camping d'une surface de 3970 m ² , de 27 emplacements supplémentaires. Actuellement le camping propose 84 emplacements

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension du camping du Domaine du Pont Mahé.

Le projet consiste à créer sur la nouvelle parcelle de 3970 m², 27 nouveaux emplacements de 100 à 130 m² pouvant accueillir des résidences mobiles de loisirs.

Il n'y aura pas de construction.

Actuellement le camping du Domaine du Pont Mahé propose 84 emplacements

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à créer sur la nouvelle parcelle de 3970 m², 27 nouveaux emplacements de 100 à 130 m² pouvant accueillir des résidences mobiles de loisirs (RML).

Il n'y aura pas de construction.

Il est prévu 3 gammes de RML. La superficie au sol du RML ne devant pas excéder 30% de la surface de l'emplacement, les modèles les plus petits (30 m²) seront placés au nord de la parcelle sur les emplacements de 110 m², les autres (36 et 38 m²) occuperont les parcelles de 120 m² ou 130 m² et plus.

Une place de stationnement est prévue sur chaque emplacement.

L'accès aux emplacements se fera par une allée de 4 mètres de large.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont séquencés comme suit :

- Création des allées de 4 mètres de large et mise en place des différents réseaux (eaux usées, eau potable, électricité...)
- Mise en places des résidences mobiles

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation sera à usage de camping

L'accès à l'extension du camping s'effectuera par le camping existant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucun

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Extension du camping d'une surface de 3970 m ² , de 27 emplacements supplémentaires.	27 emplacements supplémentaires
Actuellement le camping propose 84 emplacement	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Camping Le Domaine de Pont Mahé
Rue Pont Mahé
44410 Asserac

Section AD
N° 44

Coordonnées géographiques¹

Long. ____° ____' ____" Lat. ____° ____' ____"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ____° ____' ____" Lat. ____° ____' ____"

Point d'arrivée :

Long. ____° ____' ____" Lat. ____° ____' ____"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui ☒

Non ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☐

Non ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sino/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il : Oui Non Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

☐ Oui ☒ Non

En zone de montagne ?

☐ Oui ☒ Non

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

☐ Oui ☒ Non

La commune d'Asserac est une commune côtière.

Sur le territoire d'une commune littorale ?

☒ Oui ☐ Non

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

☐ Oui ☒ Non

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

☐ Oui ☒ Non

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

☐ Oui ☒ Non

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒
Dans un site inscrit ?	☐	☒
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐
D'un site classé ?	☐	☒

Lequel et à quelle distance ?	
Le projet n'est pas situé dans un site Natura2000, il est à environ 150 m de ces sites (plan joint).	
2 sites Natura2000 à 150 mètres du projet ; Zone spéciales de conservation - FR5200626	
Zone de Protection Spéciale - FR5212007	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet est la création de 27 emplacements supplémentaires pour le camping du Domaine du Pont Mahé, il y a aura une consommation d'environ 10 m3/j.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Lors des travaux, la terre végétale sera enlevée de l'emplacement des futures voies pour permettre la mise en place la structure de la voirie.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'aura pas plus d'impact sur le site Natura 2000 que le camping existant. Le camping existant est séparé de la zone Natura 2000 la plus proche par un lotissement d'habitation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain est en friche et n'est plus exploité depuis de nombreuses années.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet est la création de 27 emplacements supplémentaires pour le camping du Domaine du Pont Mahé.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les circulations de véhicules apporteront du bruit mais cela sera négligeable car le projet est situé en zone urbaine.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Lors des travaux, il y aura un impact restreint pour les riverains car les travaux seront réalisés en journée et en semaine.

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le fossé en limite Sud-Ouest sera conservé pour l'évacuation des eaux pluviales.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet produira des eaux usées qui seront évacués pour être traitées sur la station d'épuration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	Le terrain est en friche et n'est plus exploité depuis de nombreuses années.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le plan permet conserver 41 arbres sur les 57 relevés. Parmi les 16 arbres à abattre, 6 chênes sont à supprimer pour des raisons de sécurité et 10 autres arbres le sont pour l'implantation du projet. Ces 10 arbres sont de petits sujets de diamètre de tronc inférieur à 40 cm. Il s'agit majoritairement de chênes et de peupliers.

Par ailleurs, les arbres à abattre sont dispatchés sur le terrain, leur suppression n'altère donc pas l'homogénéité du boisement.

Comme demandé dans l'article L;123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme, chaque arbre abattu sera compensé par une plantation équivalente. Il sera replanté 16 arbres sur la parcelle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : annexe au cerfa : information nominative relative au maître d'ouvrage.
Annexe 2 : Plan masse du projet
Annexe 3 : Plan de situation du projet par rapport à la zone Natura 2000.
Annexe 4 : Vue aérienne

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Asserac

le,

28.02.2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

